

DEC211114DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2209 intitulée EMBRC France

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR2209 intitulée EMBRC France, dont la directrice est Mme Gemma GIMENEZ-PAPIOL ;

Vu la décision DEC210067INSB du 20 janvier 2021 portant modification de la délégation de rattachement de l'UAR2209 et transfert à la délégation Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie TURQUE (CR CNRS), chargée de mission EMBRC France, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Directrice d'unité
Gemma GIMENEZ-PAPIOL

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.